IFREMER

Station de La Trinité-sur-Mer

12, rue des Résistants - B.P. 26 - 56470 LA TRINITE-SUR-MER
Tél. 97 55 71 87 - Telex 950 571

COPIE

La Trinité sur Mer,
le 5 juin 1989

N/Réf : PC/EL/CSRU n° 183

V/réf : AMT/AF du 20/3/89
AMT/AF du 25/5/89

Affaire suivie par :
Patrick CAMUS

Monsieur le Préfet
4ème bureau Environnement
Cadre de Vie

56019 VANNES Cédex

Objet : Assainissement de la commune de Pénestin

Par lettres citées en référence vous nous avez communiqué les documents relatifs à l'assainissement, au traitement des eaux usées et à l'extension à 10 000 équivalents habitants de la station d'épuration de la commune de Pénestin.

Le rapport met clairement en évidence les aménagements à effectuer sur le réseau existant d'assainissement et dresse un bilan de fonctionnement de la station qui implique son extension compte-tenu de la surcharge estivale. En raison de l'importante activité mytilicole de cette commune en particulier et de la Baie de Vilaine plus globalement, il est nécessaire d'une part d'examiner avec la plus grande attention l'implantation du point de rejet et d'autre part la filière de traitement des eaux usées.

- Point de rejet de la station :

Le rejet actuel s'effectue dans Le Lienne qui se fait lui-même dans la baie de Vilaine. Il est certain qu'un rejet à l'extérieur de la baie serait meilleur pour l'environnement littoral mais compte-tenu de la localisation actuelle de la station il me paraît difficilement envisageable de la déplacer au regard du coût d'une telle opération.

Néanmoins la solution n'est pas envisagée.

De plus il est impératif que la qualité physico-chimique et biologique du rejet soit propre à garantir la qualité et la salubrité des zones mytilicoles avoisinantes.

- Conception de la station et filières de traitement proposé.

La capacité actuelle de 3000 équivalents habitants permet le traitement par système d'aération prolongé avec traitement tertiaire par lagunage et rejet dans l'étier du Lienne par l'intermédiaire d'un bassin à marée avec une norme bactériologique $\leqslant$ 100 coliformes fécaux / 100 ml.
Les normes bactériologiques proposées pour l'extension de la station sont 100 à 1000 coliformes fécaux, donc supérieures à celles de la première tranche (1978) et peu conformes à la protection sanitaire correcte de ce secteur mytilicole sensible.

De plus les caractéristiques chimiques de l'effluent devront être minimales pour l'azote et le phosphore en raison de l'incidence sur le développement des "marées vertes" et des efforts réalisés ou en cours sur le bassin versant de la Vilaine.

Solutions proposées :

Seules les filières 1 et 2 envisagent l'utilisation de lagunes de finition dont l'emplacement réservé existe au voisinage immédiat de la station actuelle.
Les filières 3 et 4 proposent une désinfection chimique, solution que nous rejettons en raison des problèmes de toxicité et de sélection de souches résistantes, surtout lorsque les terrains existent pour envisager un lagunage naturel efficace.

En conséquence considérant que :

- la qualité bactériologique du rejet n'assure pas une protection sanitaire suffisante de ce secteur mytilicole sensible,

- une étude pertinente du point de rejet n'a pas été envisagée,

- le projet ne prend pas suffisamment en compte la possibilité d'effectuer le lagunage naturel de grande envergure ne nécessitant pas de plus la création d'une unité de traitement physico-chimique.

Nous émettons un avis extrêmement réservé sur ce projet qui mérite d'être reconsidéré dans le contexte d'une meilleure protection de l'environnement mytilicole.

Le Chef du laboratoire CSRU

copies : Affaires Maritimes Vannes
Syndicat des mytiliculteurs de Vilaine
IFREMER